



HAL
open science

Le criminel-né : imposture ou réalité ?

Marc Renneville

► **To cite this version:**

Marc Renneville. Le criminel-né : imposture ou réalité?. Criminocorpus, revue hypermédia, 2005, <https://journals.openedition.org/criminocorpus/127>. 10.4000/criminocorpus.127 . halshs-00130387

HAL Id: halshs-00130387

<https://shs.hal.science/halshs-00130387>

Submitted on 11 Feb 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le criminel-né : imposture ou réalité ?

Marc Renneville

Criminocorpus. ISSN 1776-0720

URL de référence : http://www.criminocorpus.cnrs.fr/article.php3?id_article=24

Date de publication : 2005

NOTA : Se reporter à la version en ligne sur le site [criminocorpus](http://www.criminocorpus.cnrs.fr) pour obtenir les liens hypertextes de cet article qui sont ici désactivés

La notion de “ type criminel ” est attachée à Cesare Lombroso (1835-1909) et à sa théorie du “ criminel-né ” exposée dans les différentes éditions de *L’homme criminel* (1876). Pour Lombroso, le type criminel est un individu atavique et amoral commettant des forfaits par nécessité biologique. Il présente certains traits anatomiques (forte mâchoire, arcades sourcilières proéminentes...), psychologiques (insensibilité à la douleur...) et sociaux (tatouages, argot...) qui le rapprochent du sauvage. Bien que Lombroso ait rapidement dû faire face à un mouvement critique de grande ampleur contre son interprétation de la criminalité, il reste encore de nos jours la figure éponyme de la criminologie européenne de la fin du XIXe siècle. Une figure exemplaire dans son intention mais repoussoir pour sa méthode et ses résultats. Cette postérité est paradoxale car la théorie de Lombroso peut être aussi bien lue, dans l’ordre du discours, comme l’aube d’une ère nouvelle ou comme le crépuscule d’une époque révolue. Lombroso endossait lui-même les deux postures. Il aimait répéter que sa théorie avait été pressentie depuis l’Antiquité et que, dans un proche avenir, la jeune science anthropologique révolutionnerait le droit pénal.

La naissance du criminel type

A Rome, en 1885, lors du premier congrès international d’anthropologie criminelle, le docteur Alexandre Lacassagne (1843-1924) fit un exposé introductif affirmant la priorité de la filiation française sur les travaux de l’école italienne : il cita le fondateur de la phrénologie, François-Joseph Gall (1858-1828), en le comparant à Galilée, le philosophe Auguste Comte (1798-1857) et le docteur Bénédict-Augustin Morel (1809-1873). De fait, si la théorie du criminel-né atavique appartient bien à Lombroso, la tentation de trouver les indices visibles du vice et de la vertu sur le corps des individus remonte à la tradition antique de la physiognomonie (“ Le congrès d’anthropologie criminelle à Rome ”, *Archives de l’anthropologie criminelle*, 1886, p. 169). On trouve, dès l’époque médiévale, des représentations du corps corrompu par l’immoralité et une mauvaise physiognomie est, dans le dispositif des preuves légales de l’Ancien droit français, un “ indice éloigné ” permettant d’infliger la torture à un suspect pour forcer l’aveu (J.-J. Courtine et C. Haroche, *Histoire du visage*. XVIe-début XIXe siècles, Paris, Plon, 1994, p. 61-62). Les tentatives de mise en relation des anomalies du corps avec les criminels restent toutefois éparses et ne sont guère systématisées, du moins dans les pays latins car la théologie morale prône une anthropologie d’un sujet humain consacré par une faculté complète de raisonner et la pleine jouissance de sa

volonté. L'homme est libre de choisir le bien ou le mal. Ainsi donc, on pouvait fort bien choisir, comme le répéteront ensuite les anthropologues du XIXe siècle, le crime comme métier. Le marquis de Vauvenargues (1715-1747) fit de cette profession une description que n'aurait pas reniée Lombroso : " Il se trouve des hommes qui ont pris le crime comme un métier ; qui, cachés au fond des grandes villes, y composent comme un peuple à part, vivant sans règles, sans frein, sans crainte des dieux ; sur qui l'honneur ne peut plus rien, en qui ne reste aucun sentiment de honte ou d'humanité ; malheureux que l'attrait du mal a entièrement abrutis, que la misère et le goût de plaisir ont voués dès leur enfance à l'infamie, et qui ne semblent être sur la terre que pour la perte ou pour l'effroi des autres hommes " (Vauvenargues, " Réflexions sur divers sujets ", Oeuvres complètes, Paris, Hachette, 1968, t. I, p. 332-33). L'homme qui s'adonne ainsi au mal n'est pas enfermé d'emblée dans un stéréotype de " criminel " mais dans la catégorie générique du pécheur. Il peut certes porter sur son visage et son corps les stigmates de ses forfaits, comme tend à le démontrer l'abondante littérature populaire sur le fait divers criminel aux XVIIe-XVIIIe siècle, mais dans ce cas, le stigmate visible est considéré comme un signe secondaire, conséquence d'une déchéance morale librement consentie. Si la laideur morale est bien en corrélation avec la laideur physique, l'imperfection du corps n'est généralement pas lue comme la cause déterminante d'une mauvaise conduite.

L'anthropologie théologique a été profondément ébranlée par la critique du système judiciaire de l'Ancien Régime. La liberté du criminel fut alors révoquée en doute par l'iniquité des lois. Où se trouve la liberté de ne pas voler un pain, lorsque l'on meurt de faim ? Dans le même temps, un nouveau projet de connaissance est ouvert avec l'émergence d'une " science de l'homme ", issue du vitalisme et du renouveau de la physiognomonie. Lorsque l'on cherche en cette fin de siècle des " Lumières " à saisir les rapports du " physique " et du " moral " de l'homme, comme l'explique Cabanis et ses amis " idéologues ", c'est en posant désormais l'hypothèse d'un lien de cause à effet. La première science revendiquant une connaissance positive de l'homme criminel naît ainsi entre la physiognomonie de Lavater et l'idéologie physiologique de Cabanis (1757-1808). Il s'agit de la phrénologie, chère au docteur Lacassagne. Si l'inventeur de cette théorie, le docteur Gall, prend bien soin de rejeter Lavater (1741-1801) comme Cabanis, son système d'interprétation s'inscrit indubitablement dans ce courant naissant des sciences de l'homme. Gall ne définit, pas plus que Cabanis ou Lavater, un " type criminel " anthropologique, mais il est le premier à établir une relation causale entre l'organisation cérébrale d'un individu et ses actions. Gall pense ainsi qu'il est possible d'expliquer certains types de crimes, commis dans d'horribles circonstances, et apparemment sans motifs, par un développement exagéré de l'instinct carnassier. Parce que Gall précède Lombroso dans le temps et qu'il a largement appliqué sa théorie anatomique et physiologique à la question criminelle, il est tout autant, et peut-être plus que Lombroso, l'initiateur de la tradition bio-anthropologique de l'étude du criminel. Sa théorie a d'ailleurs été, tout comme celle de Lombroso, durement attaquée. Elle a trouvé de nombreux partisans chez les médecins, les avocats, les politiques, les mondains et les artistes, mais elle a également été combattue par de farouches adversaires, médecins et magistrats, notamment lorsqu'il s'agissait d'examiner des crânes de criminels. La phrénologie tomba sur un " os " en 1836 avec Lacenaire. Le poète assassin se joua de la doctrine et de ses prosélytes comme il se joua, d'ailleurs, de la société qui le jugeait. Son procès précéda de peu le déclin de la phrénologie.

A la recherche du type criminel

Le déclin de la phrénologie ne freina pas la lourde tendance de fond des sciences du XIX^e siècle, naturalistes, classificatrices et hiérarchisantes. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire d'être un disciple de Gall ou un matérialiste pour partager la foi scientifique à distinguer dans la population des "types" présentant des caractéristiques communes. C'est ainsi que le docteur Lepelletier de la Sarthe, membre de l'Académie de médecine, décrit en 1857 dans un ouvrage consacré à l'organisation du système pénitentiaire, des "types pénitentiaires". On n'est plus très loin du "type criminel", même si ce médecin repousse tout déterminisme fatal et maintient la capacité de chaque individu à lutter contre ses tendances organiques. Inspiré par les textes de l'écrivain Maurice Alhoy, il définit huit types pénitentiaires reconnaissables à leurs méfaits, à leur psychisme et, pour certains, à leur physionomie. Chaque type est marqué par la dominance d'un vice que l'action pénale doit s'efforcer de remplacer par la vertu correspondante.

TYPE	VICE	VERTU
Vagabond	insouciance	prévoyance
Querelleur	emportement	modération
Escroc	astuce	bonne foi
Fanatisme	violence	douceur
Voleur	convoitise	équité
Dépravé	corruption	pureté
Empoisonneur	perfidie	bienveillance
Meurtrier	cruauté	humanité

Chacun de ces types est reconnaissable à des traits distinctifs visibles. Le vagabond possède une "physionomie souvent malicieuse, fine et même assez intelligente, mais presque toujours, à la fois, sardonique, fausse, licencieuse, le vagabond est commun, familier, cynique dans ses manières". Le querelleur a une physionomie "avineuse, oeil dur, provocateur, bouche grimaçante, visage contusionné, meurtri, cheveux mal tenus". L'escroc a le "regard faux, caressant, perfide ; si vous le cherchez, il vous évite ; si vous ne le poursuivez pas, il vous observe et vous étudie ; sa physionomie satanique offre, à la fois, quelque chose de souriant, d'affectueux, de prévenant, mais d'emprunté, d'indécis, d'amer, de fatal". Le fanatique arbore une "physionomie martiale, regard fier, audacieux", des "lèvres mobiles et frémissantes". Il offre, "dans les fers l'image du lion resté fier et terrible dans les entraves d'une ménagerie". Le voleur est "facile à reconnaître : regard furtif, inquisiteur, pénétrant, semble toujours occupé du besoin de prendre connaissance des lieux, des choses, des hommes, pour mieux accomplir ses desseins". Le dépravé "présente quelque chose d'instinctivement criminel et vicieux ; son sourire grimacé, perfide, porte dans l'âme une sorte de froid glacial, une influence pénible et presque léthifère. Sa voix est gutturale et discordante, son coup d'oeil pénétrant et diabolique, c'est le regard éblouissant et fatal de la panthère et du caïman". L'empoisonneur a un "visage efféminé, prévenant, un oeil caressant et faux comme celui du serpent qui veut fasciner sa proie". Le meurtrier enfin, "appartient à ces natures sauvages ou grossières et stupides qui commettent le meurtre souvent avec plaisir, quelquefois sans préméditation et sans intérêt : comme l'hyène et le chacal se livrent à leurs terribles instincts par le seul amour du sang et du carnage". Il a un "regard sinistre, farouche, haineux, menaçant ; les lèvres minces, frémissantes, crispées ; les narines ouvertes et respirantes ; les mouvements brusques, saccadés, la démarche convulsive et bondissante ; leur ensemble offre quelque chose de hargneux, de féroce et d'antipathique" (Lepelletier de la Sarthe, *Système pénitentiaire complet...*, 1857, p. 176-202).

Animalisation du comportement et des traits physiques, identification du caractère à l'acte répréhensible, projection du jugement moral sur la physiognomonie, importance du regard : la typologie de Lepelletier mobilise une rhétorique déjà à l'œuvre chez Vauvenargues. Elle n'est guère spécifique au criminel et on la retrouve aussi bien dans la littérature savante que dans les œuvres romanesques du XIX^e siècle. Grand succès de littérature populaire, *Les Mystères de Paris* débute par une mise en garde sur la singularité du milieu criminel. Si le lecteur veut bien entrer dans cette " fange " prévient Eugène Sue, il faudra qu'il assiste à " de sinistres scènes " : " il pénétrera dans des régions horribles, inconnues ; des types hideux, effrayants, fourmilleront dans ces cloaques impurs comme les reptiles dans les marais ". L'auteur précise ensuite ses intentions : " nous allons essayer de mettre sous les yeux du lecteur quelques épisodes de la vie d'autres barbares aussi en dehors de la civilisation que les peuplades sauvages si bien peintes par Cooper. Seulement les barbares dont nous parlons sont au milieu de nous ; nous pouvons les coudoyer en nous aventurant dans les repaires où ils vivent, où ils se rassemblent pour concerter le meurtre, le vol, pour se partager enfin les dépouilles de leurs victimes. Ces hommes ont des mœurs à eux, des femmes à eux, un langage à eux, langage mystérieux, rempli d'images funestes, de métaphores dégouttantes de sang " (E. Sue, *Les mystères de Paris*, Paris, R. Laffont, 1989 (1842-43), p. 32). Un demi-siècle plus tard, on peut lire, dans un article publié par la très sérieuse *Revue scientifique* le constat suivant dans un article consacré à l'homme primitif : " Dans les bas-fonds de nos sociétés vit encore toute une triste catégorie d'individus qui, par leur physique dégradé et leurs mœurs exécrables, ne diffèrent pas beaucoup de nos ancêtres sauvages de la préhistoire. Ces êtres misérables qui peuplent les prisons et les bagnes ne rappellent, en effet, que trop souvent le type de la brute primitive, l'être rétif, féroce, sans remords, vivant dans l'imprévoyance et l'abjection, tout aux préoccupations de la 'vie nutritive' ". Ces individus sont, là aussi, " égarés au milieu d'une civilisation complexe " (M. A. Vianna, " L'homme primitif actuel ", *Revue scientifique*, 1887, t. 2, p. 628).

Un demi-siècle sépare ces deux textes. Derrière une apparente similitude, l'image éculée du " type criminel " s'est transformée. Elle a été rajeunie en devenant un objet de science modelé par l'histoire naturelle et la clinique anatomo-pathologique. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le développement de l'anthropologie physique et de la théorie des dégénérescences ouvre une période de " grand examen " des criminels. Les nouvelles sciences ne participent plus seulement à l'établissement du corps du délit, elles veulent mettre au jour le délit du corps (M. Renneville, *Crime et folie. Deux siècles d'enquêtes médicales et judiciaires*, Paris, Fayard, 2003, p. 199-299). Le docteur Morel est à la pointe de ce mouvement, lorsqu'il érige en 1864 la recherche des " types " en véritable programme scientifique : " Les individus frappés congénitalement de déchéance intellectuelle, physique et morale ne ressemblent à personne : ils se ressemblent entre eux, ils représentent des types ; ils forment des races, des variétés malades dans l'espèce ; ils révèlent leur origine commune par l'identité du caractère et du naturel. Les tendances malfaisantes des uns, les instincts dépravés des autres, le niveau intellectuel qu'ils ne peuvent jamais franchir, l'impossibilité de rien inventer, de rien perfectionner, ne sont pas plus l'effet du hasard que ne le sont certaines formes vicieuses de la tête, certains difformités et arrêts du développement du squelette [...] J'ai proposé de donner le nom d'anthropologie morbide à cette partie de la science naturelle de l'homme qui a pour but d'étudier les caractères qui sont dus à certaines influences malades spéciales ainsi qu'aux transmissions héréditaires de mauvaise nature. Rien ne me paraît plus logique que d'établir une différence entre ces derniers caractères et ceux qui, d'après Buffon et les autres naturalistes, sont le résultat du climat, des mœurs, des habitudes, etc. " Morel est ici dans le droit fil de la recherche du rapport entre le physique et le moral car il tient pour ces études " à

ne pas séparer les caractères de l'ordre intellectuel et moral des caractères de l'ordre physique proprement dit, comme seraient les vicieuses conformations de la tête, les arrêts du développement et les difformités du squelette, etc. ” (B.-A. Morel, De la formation du type dans les variétés dégénérées ou nouveaux éléments d'anthropologie morbide..., Paris, 1864, p. 2-3).

Lorsque Lombroso expose sa conception du criminel-né, bien différente, puisqu'elle procède non d'une déviation du type normal, mais d'un retour au type primitif, la communauté scientifique européenne est très divisée sur la démonstration mais elle est convaincue de la légitimité du questionnement. L'hypothèse atavique de Lombroso charriait des éléments très anciens dans le cadre nouveau de l'évolutionnisme et de la philosophie positiviste. Que l'on soit d'accord ou pas avec Lombroso, les études d'anthropologie criminelle se multiplient. Les Archives de l'anthropologie criminelle, le Bulletin de la société d'anthropologie de Paris, mais aussi les revues des sociétés d'anthropologie de Lyon, Bordeaux, Bruxelles publient des études sur les crânes de criminels et sur la physiologie du cerveau. La définition et l'interprétation du type criminel font l'objet de plusieurs thèses concurrentes : celle du criminel-né atavique, épileptique et fou moral de Lombroso, celle du criminel dégénéré (B.-A. Morel, V. Magnan, C. Féré, P. Garnier...), celle du criminel comme type professionnel (C. Debierre, G. Tarde, P. Topinard), celle du criminel lié au “ milieu social ” (A. Lacassagne).

Conclusion : Le criminel-né existe-t-il ?

Le postulat d'une relation causale entre le physique et le psychisme persiste jusqu'à la fin du siècle. Les études de craniologie et d'anthropométrie s'avérant contradictoires dans leurs résultats, certains s'en remettent à la foi scientifique pour renvoyer dans l'avenir la preuve d'une relation du crime au corps qu'ils ne parviennent pas découvrir. Les théories passent, le présupposé reste. Malgré la critique sociologique de Durkheim, malgré la “ réfutation ” statistique de Lombroso par Charles Goring (1913), les études d'anthropologie et de biotypologie se poursuivront au vingtième siècle, en Europe et aux Etats-Unis.

C'est bien parce que la question de la gestion de la déviance est éminemment politique que l'on a pu espérer (et que l'on espère encore parfois) pouvoir l'objectiver en ayant recours à l'analogie naturaliste. Chercher la cause d'une infraction dans l'organisme individuel, ce n'est pas seulement cantonner l'explication du passage à l'acte à l'individu, c'est aussi prendre le risque de naturaliser un phénomène qui trouve sa définition dans une norme juridique. Si la mesure scientifique des criminels s'est bien souvent réduite à une mesure des préjugés, les sciences contemporaines n'ont pas abandonné complètement cette piste. L'offensive actuelle des recherches génétiques et neurobiologiques sur le terrain de la criminalité illustre la persistance en criminologie d'une tentation d'explication biologique. Il convient pourtant d'établir une distinction. Sur le plan théorique et sur celui de l'étiologie de la criminalité, le modèle explicatif du passage à l'acte prôné par l'anthropologie criminelle est resté très en deçà de ses prétentions initiales. La contribution de ce mouvement à la criminologie pratique est en revanche beaucoup plus nette, en particulier dans le domaine de la médecine légale et de la police scientifique (analyse ostéologique et sanguine, empreintes digitales et génétique etc.). En maintenant la confusion entre ces deux domaines, la quête inachevée de l'improbable profil du “ criminel-né ” a de beaux jours devant elle...

Marc RENNEVILLE

L'auteur tient à remercier Nicolas Queloz et les éditeurs de l'ouvrage *Kriminologie Wissenschaftliche und praktische Entwicklungen : gestern, heute, morgen. La criminologie - Evolutions scientifiques et pratiques : hier, aujourd'hui et demain* (Zurich, Ruegger et Verlag, 2004) d'avoir accepté que soit reprise ici une part de la matière d'un article initialement publié dans cet ouvrage.

Références

1° Les Archives de l'anthropologie criminelle

Benedikt (Moritz), Les grands criminels de Vienne, AAC, 1892, p. 238-263 ; AAC, 1893, p. 225-243 ; 1896, p. 14-36.

Carrara (Mario), L'anthropologie criminelle, AAC, 1909, p. 721-752.

Debierre (Charles), La tête des criminels, AAC, 1893, p. 113-137.

Lacassagne (Alexandre) et Martin (Étienne), Etat actuel de nos connaissances en anthropologie criminelle pour servir de préambule à l'étude analytique des travaux nouveaux sur l'anatomie, la physiologie, la psychologie et la sociologie des criminels, L'Année psychologique, Paris, 1905. Reproduit dans les AAC, 1906, p. 104-114.

Lacassagne (A.) ?, L'anthropométrie judiciaire à Paris, AAC, 1890, p. 473-498.

Laurent (Emile), Les dégénérés dans les prisons, AAC, 1888, p. 564-588.

Manouvrier (Léonce), Les crânes des suppliciés, AAC, 1886, p. 119-141.

Marandon de Montyel (Evariste), Contribution à l'étude clinique des rapports de la criminalité et de la dégénérescence, AAC, 1892, p. 264-293.

Perrier (Charles), Les criminels. Etude concernant 859 condamnés, AAC, 1898, p. 524-535.

Perrier (C.), Le buste et ses rapports avec la taille chez les criminels, AAC, 1910, p. 641-699.

Perrier (C.), Le pied et ses rapports avec la taille chez les criminels, AAC, 1912, p. 721-782.

Sighele (Scipio), Eugène Sue et la psychologie criminelle, AAC, 1908, p. 105-127.

Vervaeck (Léon), La théorie lombrosienne et l'évolution de l'anthropologie criminelle, AAC, 1910, p. 561-583.

Von Liszt (Franz), Aperçu des applications de l'anthropologie criminelle, AAC, 1892, vol. 7, pp. 530-538.

Autres références

Alhoy (Maurice) et Lurine (Louis), Les prisons de Paris. Histoire, types, moeurs, mystères, Paris, Gustave Havard, 1846.

Corre (Armand), Les criminels : caractères physiques et psychologiques, Paris, Douin, 1889.

Debierre (Charles), Le crâne des criminels, Paris, Masson, 1895.

Goring (Charles), The English Convict : A Statistical Study, Londres, His Majesty's Stationery Office, 1913.

Lacassagne (Alexandre), L'homme criminel comparé à l'homme primitif, Bulletin du Lyon médical, 1882, p. 210-217 et 244-255.

Lacassagne A., Rapport de la taille et de la grande envergure (étude anthropologique sur 800 hommes criminels), Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon, 1882, p. 562-589.

Laurent (Emile), Le criminel au point de vue anthropologique, psychologique et social, Paris, Vigot Frères, 1908.

Lepelletier de la Sarthe (Almire-René-Jacques), Système pénitentiaire complet. Ses applications pratiques à l'homme déchu dans l'intérêt de la sécurité publique et de la moralisation des condamnés, Paris, Guillaumin et Cie, 1857.

Lombroso Cesare, L'homme criminel (criminel né - fou moral - épileptique), Paris, Félix Alcan, 1887 (1876)

L'Atlas de L'homme criminel (1887)

Tarde (Gabriel), Le type criminel, Revue philosophique, 1885, vol. 19, p. 593-627.

Topinard (Paul), L'anthropologie criminelle, Revue d'anthropologie, 1887, p. 658-691.

Bibliographie

Chevalier (Louis), Classes laborieuses et classes dangereuses, Paris, Hachette, 1984 (1958).

Davie (Neil), Les visages de la criminalité : à la recherche d'une théorie scientifique du criminel type en Angleterre (1860-1914), Paris, Kimé, 2004.

Demartini (Anne-Emmanuelle), L'affaire Lacenaire, Paris, Aubier, 2001.

Lever (Maurice), Canards sanglants. Naissance du fait divers, Paris, Fayard, 1993.

Marsh (Frank H) et Katz (Janet) (Eds), Biology, Crime and Ethics. A study of Biological Explanations for Criminal Behavior, Cincinnati, Anderson Publishing Co., 1985.

Pierre (Michel), Un mythe romantique : les barbares 1789-1848, Lyon, PUL, 1981.

Renneville M., Le langage des crânes. Une histoire de la phrénologie, Paris, Les Empêcheurs de penser en rond, 2000.

Renneville M., Le délit du corps en criminologie. Du “ type criminel ” au “ type ” criminel in N. Queloz et al. (dir.), Kriminologie Wissenschaftliche und praktische Entwicklungen : gestern, heute, morgen. La criminologie - Evolutions scientifiques et pratiques : hier, aujourd’hui et demain, Zurich, Ruegger et Verlag, 2004, p. 71-84.

Rennie (Ysabel), The Search for Criminal Man (A Conceptual History of the Dangerous Offender), Toronto, Lexington Books, 1978.

Rafter (Nicole Hahn), Creating born criminals, Urbana et Chicago, University of Illinois Press, 1997.

Sur internet

Cesare Lombroso e la fine del secolo : la verità dei corpi.
Atti del Convegno di Genova 24-25 Settembre 2004.
<http://www.publiforum.farum.it/n01.php?lang=fr>